



Le Jardin des Anges

8025 Belle-Rivière
Mirabel, Qué. J7N 2V8
450-258-4889
www.jardindesanges.com

Autorisation de retrait automatique de notre compte bancaire.

Je certifie/nous certifions que les renseignements suivants sont exacts.

Nom
Prénom
Rue
Ville
Code postal
No.de téléphone

J'ai/ nous avons joint à la présente autorisation un spécimen de chèque portant la mention «NUL».

Je m'engage/ nous nous engageons à informer le Jardin des anges par écrit, avant l'échéance de ce contrat, de tout changement dans les renseignements figurant dans cet article.

Cette autorisation est donnée au Jardin des anges et à l'institution bancaire chargée du traitement, laquelle doit imputer les débits sur le compte ci-dessus conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements. Toutes les personnes dont la signature est requise pour autoriser des retraits sur le compte ont signé cette autorisation.

Le Jardin des anges est autorisé à émettre des débits pré-autorisés sur le compte aux fins suivantes :

Livraisons de paniers de fruits et légumes biologiques à domicile.

Je peux/nous pouvons annuler cette autorisation à tout moment par un avis écrit signifié au Jardin des anges.

Le Jardin des anges est autorisé à émettre des débits pré-autorisés pouvant aller jusqu'à \$_____ (attention de tenir compte des ajouts que vous faites occasionnellement). La somme qui sera prélevé de votre compte couvrira votre solde dû au Jardin des anges. Les paiements pré-autorisés seront débités des comptes à raison de deux fois par mois soit les premiers mercredi et troisième mercredi de chaque mois. **Par conséquent, vous devez obligatoirement autorisé au minimum la somme de TROIS (3) paniers.** Ce afin de couvrir les mois à 5 semaines.

La révocation de l'autorisation ne met pas fin au contrat de livraison entre moi/nous et le Jardin des anges. L'autorisation concerne uniquement le mode de paiement et n'a aucune incidence sur le contrat de services auquel elle se rapporte.

Je peux/nous pouvons contester un débit pré-autorisé dans les cas suivants :

- I) si le débit pré-autorisé n'est pas conforme à l'autorisation
- II) si l'autorisation a été révoquée

Pour obtenir un remboursement, je devrais/nous devons remettre à la succursale de l'institution chargé du traitement, dans les 90 jours civils suivant l'imputation du débit pré-autorisé au compte, une déclaration précisant l'existence des circonstances I) ou II).

Je déclare/nous déclarons savoir que la contestation d'un débit pré-autorisé après l'expiration du délai prévu dans la présente section devra être réglée directement avec le Jardin des anges et non par l'entremise du système des paiements.

Je sais/nous savons que les renseignements contenus dans l'autorisation peuvent être communiqués à l'institution bancaire chargée du traitement dans la mesure requise pour l'exécution des débits pré-autorisés.

Je comprends et accepte/nous comprenons et acceptons les conditions de participation à ce plan de débit pré-autorisé.

Date (JJ/MMM/AAAA)

Signature autorisée

Signature autorisée